

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 97.724,73 €
Siège social : 9 rue Jacquard – 93310 Le Pré Saint-Gervais
RCS Bobigny 484 922 778

Délégations en matière d'opérations sur le capital en cours sur l'exercice clos le 30 septembre 2022 et utilisation durant ledit exercice

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	26/03/2021 <i>(4^{ème} résolution)</i> - 18 mois (26/09/2022) + 28/03/2022 <i>(4^{ème} résolution)</i> - 18 mois (28/09/2023)	Limite de 10% du nombre des actions composant le capital social	95 802 titres achetés – 95 333 titres vendus (contrat de liquidité)
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	28/03/2019 <i>(7^{ème} résolution)</i> - 38 mois (28/05/2022) + 28/03/2022 <i>(5^{ème} résolution)</i> - 38 mois (28/05/2025)	Limite de 10% du nombre des actions composant le capital social	Néant ⁽¹⁾ (aucune émission d'actions nouvelles)

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre	28/03/2022 (6 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2024)	Dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'annulation	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	28/03/2022 (7 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2024)	20.000 euros ⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	28/03/2022 (8 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2024)	40.000 euros 50.000.000 euros	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public	28/03/2022 (9 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2022)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁴⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés au 1° de l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier	28/03/2022 (10 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2024)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁴⁾ Dans la limite de 20% du capital social sur une période de 12 mois	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ⁽⁵⁾	28/03/2022 (11 ^{ème} résolution) - 18 mois (28/09/2023)	40.000 euros ⁽³⁾	Néant

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	28/03/2022 (12 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2024)	15% de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée ⁽⁶⁾	Néant

- (1) 157 980 AGA existantes attribuées définitivement et 116 300 AGA attribuées provisoirement au cours de l'exercice
- (2) Ce plafond sera augmenté le cas échéant, de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société
- (3) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de capital réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (4) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de créances réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (5) Les catégories de bénéficiaires visés par cette résolution sont : i) les personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction d'impôt sur le revenu et ii) les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction de l'impôt sur le revenu.
- (6) Etant précisé que le montant total des émissions d'actions ou de titres de créances pouvant être réalisées par usage de cette faculté d'extension sera respectivement d'un montant maximum de 40.000 euros et de 50.000.000 euros (en nominal). Toute émission ainsi réalisée s'imputant, en fonction, sur le plafond global visé en (3) ou en (4)